

# **La Cité de la Culture et du Sport de Laval**

## **États financiers au 31 décembre 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 20
Annexes	21



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec)  
H7T 2P6

T 514 382-0270

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Laval  
Le 15 mars 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122487

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Amphithéâtre	5 124 407	4 043 504
Location des glaces	1 553 491	1 420 848
Location d'espaces de stationnement	723 110	768 190
Concession alimentaire	5 892	13 776
Intérêts	1 274 371	1 161 772
Jeux de la francophonie canadienne – subvention Ville de Laval	32 258	
Autres produits	139 256	84 291
	<u>8 852 785</u>	<u>7 492 381</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	3 565 554	3 003 322
Frais d'administration (annexe B)	856 762	730 036
Intérêts sur la dette à long terme	1 005 511	1 063 985
	<u>5 427 827</u>	<u>4 797 343</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissements	<u>3 424 958</u>	<u>2 695 038</u>
Amortissements		
Immobilisations corporelles	6 057 974	6 068 871
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(5 160 508)</u>	<u>(5 185 178)</u>
	<u>897 466</u>	<u>883 693</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u><u>2 527 492</u></u>	<u><u>1 811 345</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<b>2023</b>			2022
	Investi en immobilisations	Affecté au maintien des actifs	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>19 377 032</b>	<b>13 872 518</b>	<b>(32 804 017)</b>	<b>445 533</b>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(897 466)</b>		<b>3 424 958</b>	<b>2 527 492</b>
Investi en immobilisations (a)	<b>135 168</b>		<b>(135 168)</b>	<b>1 811 345</b>
Autres affectations d'origine interne		<b>4 472 509</b>	<b>(4 472 509)</b>	
	<b>(762 298)</b>	<b>4 472 509</b>	<b>(1 182 719)</b>	<b>2 527 492</b>
Solde à la fin	<b>18 614 734</b>	<b>18 345 027</b>	<b>(33 986 736)</b>	<b>2 973 025</b>

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 135 168 \$, la variation de la subvention à recevoir de 2 043 119 \$, moins la variation de la dette à long terme de 2 043 119 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 527 492	1 811 345
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 057 974	6 068 871
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 160 508)	(5 185 178)
Produits amphithéâtre – produits reportés constatés	(1 519 909)	(1 519 909)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des dépôts à long terme	<u>196 235</u>	<u>915 985</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 101 284</u>	<u>2 091 114</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(135 168)</u>	<u>(33 105)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(3 000 000)</u>	<u>.....</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursements d'emprunts à long terme	(2 083 119)	(1 985 617)
Subvention	<u>2 043 119</u>	<u>1 985 617</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(40 000)</u>	<u>.....</u>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(1 073 884)</b>	<b>2 058 009</b>
Encaisse au début	<u>4 703 295</u>	<u>2 645 286</u>
Encaisse à la fin	<u><u>3 629 411</u></u>	<u><u>4 703 295</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

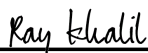
## Situation financière

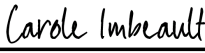
au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	3 629 411	4 703 295
Dépôts à terme, 5,85 %, échéant en octobre 2024	3 000 000	
Comptes clients et autres créances (note 4)	2 477 374	1 930 604
Frais payés d'avance	127 483	88 766
Portion à court terme de la subvention à recevoir	<u>2 102 288</u>	<u>2 043 119</u>
	<b>11 336 556</b>	<b>8 765 784</b>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	138 533 205	144 434 268
Subvention à recevoir (note 6)	<u>31 816 255</u>	<u>33 918 543</u>
	<b>181 686 016</b>	<b>187 118 595</b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	1 318 408	1 143 207
Produits perçus par anticipation (note 9)	131 486	535 718
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	2 102 288	2 083 119
Apports reportés – Ville de Laval (note 11)	<u>837 496</u>	
	<b>4 389 678</b>	<b>3 762 044</b>
Long terme		
Dépôts à long terme	4 500	9 500
Dette à long terme (note 10)	31 816 255	33 918 543
Apports reportés – Ville de Laval (note 11)	1 500 000	1 500 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	118 396 728	123 557 236
Produits reportés (note 13)	<u>22 605 830</u>	<u>23 925 739</u>
	<b>178 712 991</b>	<b>186 673 062</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	18 614 734	19 377 032
Affecté au maintien des actifs	18 345 027	13 872 518
Non affecté	<u>(33 986 736)</u>	<u>(32 804 017)</u>
	<b>2 973 025</b>	<b>445 533</b>
	<b>181 686 016</b>	<b>187 118 595</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

DocuSigned by:  
  
 FE499816F3D54D0...  
 Administrateur

DocuSigned by:  
  
 B49098287CCC4E6...  
 Administrateur



# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder un complexe multifonctionnel culturel et sportif à Laval et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui détient le contrôle sur l'organisme.

### **2 - MODIFICATION COMPTABLE**

Le 1er janvier 2023, l'organisme a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, a été appliquée prospectivement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui tirent leur origine d'un événement survenu à compter du 1er janvier 2023 ou qui existaient à cette date.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'organisme.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Actifs et passifs financiers (suite)**

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Produits d'amphithéâtre*

L'organisme constate les produits d'amphithéâtre, reçus sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de produits perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

##### *Produits de location des glaces*

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### *Produits de location d'espaces de stationnement*

L'organisme constate les produits de location d'espaces de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Constatation des produits (suite)**

##### *Produits de concession alimentaire*

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

##### *Produits d'intérêts*

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé. Les produits d'intérêts grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés et sont constatés à l'état des résultats au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

##### *Autres produits*

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles (suite)

##### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	15 et 25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 et 10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique, soit le 31 août 2057.

##### *Réduction de valeur*

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

#### **Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés au passif à long terme et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

#### **Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par la Ville de Laval ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité comprise dans le périmètre comptable de la Ville de Laval sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les opérations interentités conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval		624 778
Autres (a)	1 059 640	625 849
Apports à recevoir – Ville de Laval	749 999	
Intérêts courus à recevoir	646 560	665 705
Taxes à la consommation à recevoir	21 175	14 272
	<u>2 477 374</u>	<u>1 930 604</u>

(a) Au 31 décembre 2023, un client représente 94 % du total des comptes clients autres (48 % au 31 décembre 2022).

Les comptes clients autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 0 \$ (406 282 \$ au 31 décembre 2022). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 3 887 \$ pour l'exercice (0 \$ en 2022).

### 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	158 134 552	29 137 938	128 996 614	133 542 556
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 672 246	429 385	1 242 861	1 311 139
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 487 458	3 355 857	2 131 601	2 650 130
Équipement de glace	1 099 947	333 995	765 952	820 056
Équipement et infrastructure de scène	4 379 395	1 462 740	2 916 655	3 133 871
Équipement de stationnement	75 163	23 802	51 361	55 120
Équipement de concession	2 816 209	1 584 977	1 231 232	1 512 853
Équipements et outillages	1 579 867	813 061	766 806	867 546
Mobilier	1 147 231	717 108	430 123	540 997
	<u>176 392 068</u>	<u>37 858 863</u>	<u>138 533 205</u>	<u>144 434 268</u>

Au 31 décembre 2023, la quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location. Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis des équipements et infrastructure de scène, dont un montant de 21 743 \$ (0 \$ au 31 décembre 2022) est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 6 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans jusqu'en 2037 et porte intérêt.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, portant intérêt aux taux de 2,76 % et 3 %, encaissable par versements annuels	<b>33 918 543</b>	35 961 662
Portion encaissable au cours du prochain exercice	<b>2 102 288</b>	2 043 119
	<b><u>31 816 255</u></b>	<b><u>33 918 543</u></b>

Les encaissements estimatifs sur la subvention à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 102 288\$ en 2024, à 2 163 173 \$ en 2025, à 2 225 825 \$ en 2026, à 2 290 295 \$ en 2027 et à 2 356 635 \$ en 2028.

### 7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, disponible sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 20,99 %.

L'organisme dispose d'un crédit additionnel, jusqu'à concurrence de 62 500 \$, également disponible sous forme de cartes de crédit portant intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 15,70 %.

### 8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>557 712</b>	473 143
Salaires et charges sociales à payer	<b>49 358</b>	21 895
Intérêts sur la dette à long terme à payer	<b>613 654</b>	648 169
Taxes à la consommation à payer relatives aux apports à recevoir – Ville de Laval (note 4)	<b>97 684</b>	
	<b><u>1 318 408</u></b>	<b><u>1 143 207</u></b>

### 9 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ville de Laval		326 824
Autres	<b>131 486</b>	208 894
	<b><u>131 486</u></b>	<b><u>535 718</u></b>

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant le contrôle, portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement des subventions à recevoir (note 6)	<b>33 918 543</b>	35 961 662
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt		40 000
	<b>33 918 543</b>	36 001 662
Tranche échéant à moins de un an	<b>2 102 288</b>	2 083 119
	<b>31 816 255</b>	33 918 543

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 102 288 \$ en 2024, à 2 163 173 \$ en 2025, à 2 225 825 \$ en 2026, à 2 290 295 \$ en 2027 et à 2 356 635 \$ en 2028.

### 11 - APPORTS REPORTÉS – VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel ainsi que les frais futurs pour la préparation, l'organisation et la gestion des Jeux de la francophonie canadienne.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>1 500 000</b>	1 500 000
Apports reçus au cours de l'exercice	<b>217 439</b>	
Apports à recevoir (note 4)	<b>652 315</b>	
Montants utilisés au cours de l'exercice	<b>(32 258)</b>	
Solde à la fin	<b>2 337 496</b>	1 500 000
Portion court terme	<b>(837 496)</b>	
	<b>1 500 000</b>	1 500 000

### 12 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>123 557 236</b>	128 742 414
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	<b>(5 160 508)</b>	(5 185 178)
Solde à la fin	<b>118 396 728</b>	123 557 236

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 13 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés, affectant les produits d'amphithéâtre, sont notamment composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>23 925 739</u>	25 245 648
Montants concernant l'exercice en cours (a)		
Loyers perçus par anticipation	200 000	200 000
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	(979 595)	(979 595)
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	<u>(540 314)</u>	<u>(540 314)</u>
	<u>(1 319 909)</u>	<u>(1 319 909)</u>
Solde à la fin	<u><u>22 605 830</u></u>	<u><u>23 925 739</u></u>

(a) Ces montants sont constatés à l'état des résultats sous la rubrique produits d'amphithéâtre. Les produits d'amphithéâtre incluent également 1 096 694 \$ (626 811 \$ en 2022) de produits de redevances relatifs à la vente de billets.

### 14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE

L'organisme est apparenté à la Ville de Laval, à toutes les entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de la Ville de Laval ainsi qu'aux entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de celles-ci. L'organisme est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents ainsi qu'aux entités sur lesquelles un principal dirigeant (ou un de ses proches parents) exerce un contrôle exclusif ou partagé.

La Ville de Laval est une entité détenant le contrôle étant donné que le 10 janvier 2020, l'organisme a modifié ses lettres patentes supplémentaires. Conséquemment, la composition de son conseil d'administration a été modifiée pour ajouter deux administrateurs qui sont nommés par la Ville de Laval, donc quatre membres nommés par la Ville de Laval depuis cette date siègent au conseil d'administration qui compte au total sept membres. La Ville de Laval a également octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans débutant à la date de réception provisoire du bâtiment et vient à échéance le 31 août 2057.



# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE (suite)

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location des glaces	759 841	708 894
Jeux de la francophonie canadienne – subvention (note 17)	32 258	-
Charges		
Intérêts sur la dette à long terme	1 005 511	1 063 985

### 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, des procédures et des pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### *Risque de crédit*

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients et autres créances et de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de crédit (suite)

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Encaisse	3 629 411	4 703 295
Dépôts à terme	3 000 000	-
Comptes clients et autres créances	2 456 199	2 001 497
Subvention à recevoir	<u>33 918 543</u>	<u>35 961 662</u>
	<u>43 004 153</u>	<u>42 666 454</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié ou en souffrance aux 31 décembre 2023 et 2022.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement.

##### Risque de taux d'intérêt

L'encaisse, les dépôts à terme, la subvention à recevoir, les cartes de crédit et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt de la dette à long terme sont les mêmes que les taux d'intérêt de la subvention à recevoir.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice de l'organisme.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2023, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de l'organisme se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 220 724		
Dettes à long terme	2 102 288	9 035 929	22 780 327
Intérêts sur la dette à long terme	943 050	3 134 135	2 807 520
	<u>4 266 062</u>	<u>12 170 064</u>	<u>25 587 847</u>

### 16 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 2 343 645 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices, jusqu'en 2028. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 991 244 \$ en 2024, à 603 100 \$ en 2025, à 435 382 \$ en 2026, à 291 023 \$ en 2027 et à 22 896 \$ en 2028.

### 17 - DROITS CONTRACTUELS

L'organisme a conclu, à titre de bailleur, un contrat de location échéant le 31 janvier 2038 en vertu duquel il percevra une somme de 12 800 000 \$ pour la location de l'amphithéâtre. Les encaissements minimums à recevoir annuellement pour les prochains exercices s'élèvent à 1 200 000 \$ de 2024 à 2027 et à 800 000 \$ de 2028 jusqu'au terme du bail.

L'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière (note 6), encaissable par versements annuels de 3 083 145 \$, capital et intérêts, jusqu'en 2036 et un versement annuel de 1 331 624 \$, capital et intérêts, en 2037.

L'organisme a également signé un protocole d'entente avec la Ville de Laval relativement à une aide financière (note 11 et note 14) conditionnelle à la réalisation des Jeux de la francophonie canadienne. Les encaissements à recevoir annuellement, constatés en apports à recevoir, pour les prochains exercices s'élèvent à 500 000 \$ en 2024 et à 249 999 \$ en 2025.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### **18 - ÉVENTUALITÉS**

Le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition. La direction est d'avis que cette réclamation n'est pas fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS D'EXPLOITATION</i></b>		
Salaires et charges sociales	564 692	399 982
Entretien et réparations de l'équipement	1 197 820	915 575
Chauffage et énergie	1 388 666	1 273 835
Fournitures	25 081	12 520
Stationnement	363 583	317 109
Sécurité	12 863	84 301
Activités & équipements spéciaux	12 849	
	<u>3 565 554</u>	<u>3 003 322</u>

	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i></b>		
Salaires et charges sociales	303 717	204 911
Frais de formation	4 098	5 658
Fournitures et frais de bureau	26 765	10 626
Télécommunications	34 155	25 739
Permis	10 494	4 785
Assurances	211 759	250 010
Créances douteuses	3 887	
Déplacements	49	
Dons	1 482	
Honoraires professionnels	182 675	157 352
Intérêts et frais bancaires	35 625	40 765
Informatique	42 056	28 970
Remboursement de l'aide gouvernementale		1 220
	<u>856 762</u>	<u>730 036</u>